

L'économie

M. Yurko: Madame le Président, je tiens à protester vigoureusement devant la Chambre en invoquant mes privilèges, puisque...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà tranché la question. Le député a eu l'occasion d'exprimer son point de vue et je l'ai pris en considération, mais, quelle que soit son opinion, j'ai décidé que la Chambre disposerait de 20 minutes pour interroger le ministre.

M. Yurko: Madame le Président, je soulève la question de privilège. Je préviens la Chambre et la présidence de mon intention de revenir sur ce sujet à la première occasion, sous forme de question de privilège liée à la décision que vous venez de prendre, parce que vous n'aviez pas demandé le consentement unanime.

Mme le Président: A l'ordre. Si le député estime qu'il a des raisons de soulever la question de privilège, il peut le faire. Il n'a pas besoin d'en donner avis à la Chambre, mais seulement à l'Orateur, par écrit. S'il consulte le Règlement, il constatera qu'un député peut soulever la question de privilège après en avoir donné avis, par écrit, à l'Orateur. Je dois cependant lui rappeler que j'ai pris une décision et qu'il ne peut revenir sur celle-ci.

* * *

L'ÉCONOMIE**LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 octobre, de la déclaration de M. Lalonde.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, hier, le ministre des Finances (M. Lalonde) a proposé un programme de 500 millions de dollars pour fournir des emplois à quelque 60,000 personnes au cours des dix-huit prochains mois. Par ailleurs, d'après les prévisions du gouvernement lui-même, jusqu'à 790,000 personnes épuiseront leurs prestations d'assurance-chômage au cours des neuf prochains mois. Bon nombre devront avoir recours à l'assistance sociale, ce qui suscite de graves inquiétudes dans l'ensemble du pays. Selon le ministre, où les municipalités comme Toronto, Kingston ou Sudbury trouveront-elles l'argent nécessaire pour aider ces gens cet hiver, des gens qui sont sans travail non pas par la faute des municipalités, mais à cause de la politique économique du gouvernement?

● (1550)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a répondu en partie à cette question plus tôt cet après-midi quand il a révélé que d'après son étude scientifique publiée cet été, de 35 à 40 p. 100 de ceux qui épuisent leurs prestations d'assurance-chômage trouvent un emploi. Il y a ensuite une autre catégorie, c'est-à-dire ceux qui avaient fait des économies ou qui sont parvenus à se débrouiller autrement, et seulement 10 p. 100 du chiffre global finissent effectivement par s'inscrire à l'assistance sociale.

Le programme que nous avons proposé contribuera sensiblement à remédier à la difficulté soulevée par le député. Je voudrais lui signaler aussi qu'en plus des 500 millions, une somme de 1.4 milliard est consacrée aux programmes de création directe d'emplois et d'autres programmes mis en œuvre depuis un an ou qui le seront d'ici quelques mois. Il y aura pour ainsi dire des centaines de milliers de nouveaux emplois, beaucoup plus que les 60,000 dont a parlé le député. Par exemple, il y a un programme de 300 millions de dollars pour aider les gens qui, au cours des mois de novembre, décembre, janvier et février, seront sans emploi et n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage. A mon avis, la représentante devrait tenir compte de tous les programmes actuellement en vigueur, non pas seulement de celui que j'ai annoncé hier.

Mlle MacDonald: Madame le Président, il est bien regrettable que la réponse du ministre ne fasse qu'attirer l'attention sur le fait qu'il ne s'est pas penché sur l'énorme problème du grand nombre de Canadiens qui seront forcés de dépendre des prestations de bien-être social cet hiver. Ils n'auront pas le choix.

Comment croit-on que les municipalités vont se préparer à assumer cette ponction importante sur leurs ressources fort limitées? Le ministre sait probablement très bien que les municipalités ne peuvent même pas se faire la moindre idée du nombre de prestataires de l'assurance-chômage qui se verront obligés de demander de l'aide sociale d'ici à quelques semaines, encore moins au cours de tout l'hiver prochain.

Le ministre pourrait-il s'engager tout au moins à fournir ces renseignements aux municipalités d'un bout à l'autre du Canada? Si le ministre des Finances ne les a pas, demanderait-il au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de les obtenir et de les transmettre aux municipalités?

M. Lalonde: Madame le Président, la représentante évoque encore le chiffre de 790,000 personnes, auquel elle applique le même pourcentage, c'est-à-dire 79,000 ou 10 p. 100. Avec le programme que j'ai annoncé et ceux qui sont déjà en place, nous saurons faire mieux encore que de remédier simplement à la situation qu'elle a signalée.

Par ailleurs, je rappelle à la représentante que certains gouvernements provinciaux versent exactement 50 p. 100 des coûts de l'aide sociale.

Mlle MacDonald: Non pas l'Ontario, ni le Manitoba ou la Nouvelle-Écosse.

M. Lalonde: Je sais que l'Ontario ne le fait pas. Le gouvernement ontarien a préféré répartir à sa façon les attributions en matière d'aide sociale. Nous continuons à payer la moitié de toute l'aide sociale qui se révélera nécessaire.

Enfin, pour répondre à l'honorable représentante, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, comme je l'ai déjà dit, se trouve cet après-midi à Toronto où il procède aux consultations dont elle a parlé. Une fois que le programme aura été mis au point dans ses moindres détails après que le ministre en aura terminé avec ses consultations, nous veillerons très certainement à le faire connaître aux municipalités afin qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires pour s'adapter aux directives qui seront publiées.